



Emploi agricole

De nombreuses opportunités encore trop méconnues

« D'après les chiffres de la Mutualité sociale agricole (MSA), on dénombrait fin 2018, 704 987 salariés agricoles permanents, dont 268 697 en production agricole, un chiffre en hausse de 5,2 % par rapport à 2016¹. Le secteur agricole recrute et ce, pour toutes ses filières. Si les métiers de l'agriculture sont réputés durs, ils ont de multiples vertus : travailler pour nourrir les autres, être en connexion directe avec la nature... Quels sont les enjeux de l'emploi agricole en France ? Comment rendre ces métiers attractifs et répondre aux besoins du secteur ? Éléments de réponse avec Jérôme Volle, président de la commission employeurs de la FNSEA. »

Le nombre de salariés agricoles est en hausse depuis plusieurs années. Comment expliquer cette augmentation quand le nombre de chefs d'exploitation est lui en baisse ?

Jérôme Volle : « Quand on a un nombre d'exploitants qui baisse et des surfaces par exploitation qui ont tendance à augmenter, l'activité économique est toujours présente. Du coup, de plus en plus d'agriculteurs réfléchissent à embaucher des salariés permanents, que ce soit par le biais de groupements d'employeurs, de services de remplacement, etc. Les exploitations se mettent également à transformer à la ferme et à commercialiser, ce qui demande de la main-d'œuvre et des heures de travail supplémentaires. Sur ces facteurs expliquent l'augmentation du nombre de salariés sur les exploitations agricoles. »

Quels sont les secteurs aujourd'hui les plus pourvoyeurs en emplois salariés ?

J. V. : « Le premier est la viticulture, suivi de l'arboriculture, du maraîchage et de l'horticulture. Sur les emplois permanents, on voit aussi une nette progression du salariat en élevage et en grandes cultures. »

Quels sont ceux qui peinent le plus à recruter et pourquoi, selon vous ?

J. V. : « Lorsqu'il y a une volonté et un besoin de recruter des salariés permanents, on remarque qu'il y a beaucoup de difficultés dans l'élevage, notamment pour les agents laitiers. En ce qui concerne l'emploi saisonnier, ce sont plutôt les filières arboriculture et maraîchage qui peinent à recruter. Nos métiers sont trop méconnus. Évidemment ils sont difficiles, mais beaucoup de personnes en recherche d'emploi ne pensent pas qu'il puisse y avoir une

sification qui prend plus en compte un certain nombre de compétences : il y a une vraie reconnaissance du poste à pourvoir et une meilleure connaissance des marges de progression au sein de l'entreprise. L'autre avantage est de disposer d'un cadre national et donc d'outils d'accompagnement nationaux et de promotion plus larges. »



Jérôme Volle, président de la commission employeurs de la FNSEA.

a pris beaucoup de sens avec la crise sanitaire. Nous avons des moments de plaisir que d'autres métiers n'ont pas. L'autre levier d'attractivité est le revenu : si les exploitations ont plus de revenus, elles paient mieux leurs salariés, ce qui contribue à les attirer plus facilement. Nous devons aussi travailler avec les prescripteurs de l'emploi afin qu'ils ne dévalorisent pas l'agriculture. Nous venons de signer une convention avec Pôle emploi pour permettre d'orienter plus systématiquement les demandeurs d'emploi vers l'agriculture. »

Une nouvelle convention collective nationale est entrée en application au 1^{er} avril. Que va-t-elle changer pour le salariat agricole ?

J. V. : « Pour ceux qui sont déjà en place, cette nouvelle convention ne va pas fondamentalement faire évoluer la situation. C'est à nous employeurs de valoriser le nouveau modèle de clas-

sification qui prend plus en compte un certain nombre de compétences : il y a une vraie reconnaissance du poste à pourvoir et une meilleure connaissance des marges de progression au sein de l'entreprise. L'autre avantage est de disposer d'un cadre national et donc d'outils d'accompagnement nationaux et de promotion plus larges. »

Nous l'avons vu pendant le premier confinement : sans main-d'œuvre étrangère, l'agriculture française a du mal à pourvoir tous ses postes. Comment rétablir l'équilibre entre le besoin en salariés étrangers et le recours à un vivier plus local ?

J. V. : « D'abord, utiliser les outils que nous sommes en train de mettre en place et aller chercher dans d'autres secteurs, comme la restauration, des personnes qui peuvent répondre à nos besoins d'emploi. Il faut aussi dire aux employeurs de bien identifier et anticiper leurs besoins, la clé est là. Malgré cela, nous n'arriverons pas à couvrir tous les postes seulement avec le public français. Il y a alors deux niveaux : le public étranger hors UE, qui peut poser beaucoup de questions avec des règles administratives qui peuvent être compliquées ; et la main-d'œuvre intra-européenne, pour laquelle les frontières sont moins fermées. Nous nous sommes engagés auprès du gouvernement pour réduire le recours aux travailleurs étrangers et consolider la main-d'œuvre territoriale, mais les premiers restent essentiels pour répondre aux besoins à court terme, qui sont de 276 000 salariés dans les trois prochains mois et de 380 000 dans les quatre mois qui viennent... »

Propos recueillis par Sébastien Duperay

* Source : Chiffres utiles MSA - édition 2020.

PERSPECTIVES / Confrontée au vieillissement de sa population, l'agriculture française peine aujourd'hui à endiguer la baisse constante de ses effectifs. Apecita, Anefa, Ociapiat ou encore Pôle emploi sont aujourd'hui pleinement mobilisés pour redonner de la visibilité aux métiers agricoles.

L'agriculture a encore du mal à recruter

L'agriculture a besoin de bras ! Au quatrième trimestre 2020, 29 140 offres d'emploi étaient disponibles sur le site pole-emploi.fr pour la famille des métiers agriculture et pêche, espaces naturels, espaces verts et soins aux animaux. D'après l'organisme, plusieurs filières agricoles apparaissent aujourd'hui en tension. C'est le cas de la filière forêt pour les métiers de conducteur d'engins agricoles ou forestiers, bûcheron, sylviculteur salarié et agent forestier. Mais elle n'est pas la seule, en témoigne les difficultés de recrutement pour les métiers de technicien et agent d'encadrement d'exploitations agricoles, de production en maraîchage, viticulture et arboriculture ou d'aménagement des espaces verts. Si le secteur agricole n'a pas décroché, il a lui aussi subi les effets de la crise Covid avec 3 % de déclarations préalables à l'embauche en moins recensées en 2020 par Pôle emploi par rapport à 2019.

Des métiers qui peinent à être attractifs

« Il existe aujourd'hui un écart entre l'offre et la demande », confirme Jean-Michel Sotton, délégué régional à l'Apecita, association pour l'emploi en agriculture, agroalimentaire et environnement. En 2019, l'Apecita a en effet proposé 18 500 offres d'emploi au niveau national pour 17 800 personnes en recherche d'emploi soit un différentiel de 3,93 %. « Les deux principales difficultés pour trouver des candidats sont les conditions de travail difficiles et la rémunération qui n'est souvent pas à la hauteur. Pour un poste de directeur d'exploitation par exemple, il arrive que nous n'ayons qu'une seule candidature à proposer », raconte-t-il. Un constat partagé par Nicolas Savary, directeur de l'Anefa, association travaillant pour l'emploi et la formation en agriculture : « Les métiers de l'agriculture ne sont pas suffisamment connus du grand public, ou avec une vision

passéiste. Même si les choses ont évolué, les métiers manuels restent encore souvent dévalorisés. L'agribashing, cette tendance à mettre dans le même sac l'ensemble du monde agricole, peut aussi être une cause à nos difficultés de recrutement. »

200 000 euros pour le dispositif « L'agriculture recrute »

Conscients de ces difficultés, les ministres de l'Agriculture et du Travail, Julien Denormandie et Elisabeth Borne, ont réuni le 11 mars dernier la FNSEA, la FNEPT (travaux agricoles), l'UNEP (paysage) et des organismes liés à l'emploi comme Pôle emploi pour trouver des solutions concrètes. Concernant l'emploi saisonnier pour la saison 2021-2022, les ministres se sont engagés à tenir des « points régionaux » avec les opérateurs, organisés par les Draaf et les Direccte « au début du printemps », pour s'assurer que les



Au quatrième trimestre 2020, 29 140 offres d'emploi étaient disponibles sur le site pole-emploi.fr pour la famille des métiers agriculture et pêche, espaces naturels, espaces verts et soins aux animaux.

besoins de main-d'œuvre sont pourvus. Julien Denormandie a par ailleurs confirmé une enveloppe de 200 000 euros pour le dispositif « L'agriculture recrute » de l'Anefa. « L'idée est d'organiser des opérations terrain qui nous permettent d'aller davantage à la rencontre des jeunes. En novembre 2020, nous avons, par exemple, organisé la première édition de la Semaine des métiers de l'agriculture qui a été un vrai succès », confirme Nicolas Savary de l'Anefa.

Valoriser la formation

Pour Cécile Gueux, cheffe de projet du domaine agriculture à Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, la crise de la Covid-19 pourrait aussi représenter un virage pour l'emploi en agriculture. « On constate ces derniers mois un regain de valorisation des métiers agricoles qui

passé par une prise de conscience du rôle de l'agriculture : dans la fonction nourricière, dans la résilience pendant la crise, dans notre souveraineté alimentaire et par l'envie de certains Français de renouer avec la nature. L'enjeu est de continuer à travailler avec nos partenaires pour augmenter la visibilité des métiers agricoles. » Pour y parvenir, l'ensemble des organismes liés à l'emploi s'accordent sur l'importance de miser sur la formation, qu'elle soit interne à l'entreprise ou qu'elle concerne des personnes en reconversion. Une stratégie qui commence à porter ses fruits. « Aujourd'hui, les salariés agricoles comptent pour plus de la moitié des salariés pour lesquels nous proposons des formations », confirme Florence Bert, directrice régionale de l'organisme Ociapiat en Auvergne-Rhône-Alpes. ■

Pierre Garcia



Les difficultés de recrutement de salariés permanents se font surtout sentir dans les filières d'élevage, notamment pour les agents laitiers.

CONVENTION COLLECTIVE / Depuis le 1^{er} avril, une nouvelle convention collective nationale (CCN) s'applique pour la production agricole et les Cuma. Source d'inquiétudes pour certains, elle représente pour Régis Aubenas, arboriculteur et responsable fruits à la FDSEA de la Drôme, l'occasion pour le monde agricole de se moderniser et d'être plus attractif.

« Une opportunité de se questionner sur notre appréhension des ressources humaines »

Quelles sont les principales conséquences de cette nouvelle convention collective nationale agricole (CCN) ?

Régis Aubenas : « La CCN nous apporte un cadre national plus juste car les conventions collectives territorialisées pouvaient engendrer des disparités d'un département à l'autre. Rappelons qu'elle résulte d'un large consensus puisqu'elle a été signée par l'ensemble des partenaires sociaux. La nouvelle classification des emplois et des personnels apporte plus de sécurité. Elle se base sur les compétences, des éléments objectifs pour déterminer la rémunération d'un employé. Elle favorise également le recours aux accords d'entreprise, un outil peu utilisé en agriculture mais qui peut apporter une gestion plus dynamique des carrières rendant nos métiers plus attractifs. »

Quels sont concrètement les principaux apports de cette nouvelle classification ?

R. A. : « La nouvelle classification se base sur cinq critères : la technicité, l'autonomie, la responsabilité, le management et le relationnel. Elle va permettre aux exploitants agricoles de se questionner sur les compétences dont ils ont besoin pour leurs emplois. Cette nouvelle grille va aussi leur permettre de donner un intitulé aux postes occupés pour les inscrire sur les fiches de paie. En tant qu'exploitant agricole, j'ai pu me rendre compte que ce que je pratiquais jusqu'ici était cohérent



Régis Aubenas, arboriculteur et responsable fruits à la FDSEA de la Drôme.

avec la nouvelle convention collective nationale mais nous avions besoin d'une approche plus rationnelle. Une classification explicitée avec le salarié permet d'objectiver les choses. »

Quel est l'intérêt de cette CCN en termes de gestion des ressources humaines ?

R. A. : « La nouvelle convention est une opportunité de se questionner sur notre appréhension des ressources humaines. Nous devons ouvrir les yeux

sur de nombreux sujets comme les gestes et la posture, des choses que l'on fait au quotidien sans s'en préoccuper mais qui ont des conséquences au fil des années. Cette problématique du bien-être au travail concerne notamment les saisonniers. Pour eux, cette nouvelle CCN pourrait également avoir un impact sur leur rémunération. Nous avons besoin de nouveaux talents et une meilleure rémunération des saisonniers peut attirer certaines personnes très qualifiées et les inciter ensuite à faire carrière dans le monde agricole. »

Que répondez-vous aux dernières craintes des agriculteurs par rapport à cette CCN ?

R. A. : « La nouvelle classification peut faire peur mais il faut aussi voir ce que l'on a aujourd'hui : une somme d'accords territoriaux. Cette CCN offre une harmonisation sur tout le territoire. Elle permettra à chacun de se situer et de s'épanouir dans son travail, ce qui va permettre à plus long terme d'attirer de nouvelles personnes dans l'agriculture. Moi-même, j'avais quelques inquiétudes c'est pourquoi j'ai décidé de me faire accompagner. J'ai suivi une formation avec la FDSEA de mon département. J'invite tous les agriculteurs à suivre ce type de formation, cette journée d'échanges entre agriculteurs permet de lever toutes les inquiétudes qui pourraient rester. » ■

Propos recueillis par Pierre Garcia

MAIN-D'ŒUVRE / Des salariés étrangers indispensables à l'agriculture

Alors que la crise de la Covid-19, au printemps 2020, a montré la nécessité de pouvoir s'appuyer sur une main-d'œuvre étrangère, le monde agricole anticipe. Lors d'une conférence de l'emploi au ministère de l'Agriculture, le 11 mars dernier, la FNSEA a rappelé le caractère indispensable de la présence des saisonniers étrangers. « Nous souhaitons créer des ponts avec les politiques d'insertion professionnelle des réfugiés. Nous partons du constat que nous peinons à recruter de la main-d'œuvre et face à nous, nous avons des populations qui ne demandent qu'à travailler, s'insérer dans la société, sinon s'y intégrer. Nous sommes clairement dans une stratégie gagnant/gagnant », déclare Jérôme Volle, président de la commission employeurs de la FNSEA, auprès de l'agence Actagri. C'est dans ce contexte qu'une convention avec la Tunisie, en particulier avec l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant, a été renouvelée. « Ce pays dispose d'un quota de 2 500 salariés et seuls 1 000 traversent la Méditerranée, essentiellement dans le Sud de la France », détaille Jérôme Volle. Ces salariés arrivent avec un bagage, puisqu'ils sont formés au préalable par le gouvernement tunisien aux métiers de l'agriculture (chefs d'équipe, tractoristes, etc.). Une expérience appréciée des agriculteurs français.

Marc Fauriel, producteur de fruits à Loriol-sur-Drôme (Drôme), embauche chaque année 70 saisonniers, dont 10 contrats Offi¹. Pour lui, l'emploi de main-d'œuvre étrangère est un gage de confiance. « De nombreux ouvriers viennent chaque année sur l'exploitation. Ils ont déjà les compétences et les savoir-faire », souligne-t-il. A l'image d'une campagne 2020 difficile, où la fermeture des frontières avait longtemps posé problème, la saison 2021 risque, elle aussi, d'être affectée. « Les conditions d'entrée des ouvriers étrangers restent difficiles en fonction des prérogatives de chacun. Plusieurs acteurs doivent se coordonner : la Direccte², l'Office français de l'immigration ainsi que les consulats des différents pays. Ce sont des démarches compliquées : pour exemple, les premiers salariés marocains sont arrivés et il a fallu plus d'un mois pour les faire venir », regrette Marc Fauriel. Une inquiétude supplémentaire pour la profession agricole, qui navigue à vue. Pourtant, le ministère de l'Agriculture se veut rassurant : « A l'approche de la saison 2021 et dans le contexte de la crise sanitaire, le recrutement des travailleurs saisonniers est suivi avec attention. En cas de difficultés pour le recrutement de saisonniers locaux, la possibilité de recruter des saisonniers notamment étrangers de l'Union européenne et hors Union européenne est ouverte. Aujourd'hui, le protocole sanitaire permet les entrées sur le territoire sous conditions sanitaires strictes (test PCR avant entrée, « quarantaine » de 7 jours, test PCR) et dès lors qu'un besoin a été identifié ». Reste désormais à voir comment la situation va évoluer. ■

Amandine Priolet

1. Le contrat Offi, ou contrat d'intégration républicaine (CIR), est conclu entre l'Etat français et tout étranger non européen admis au séjour en France.
2. Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.